

# MELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi 19 Mai 1848.

No. 72.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### LETTRE

DE M. DE MONTALEMBERT AUX ÉLECTEURS DE DIVERS DÉPARTEMENTS.

« Je ne sollicite ni ne désire l'honneur de siéger dans l'Assemblée nationale. Je suis assez de l'avis de ceux qui trouvent que, pour un corps si nouveau, il faut des hommes nouveaux. Mais plusieurs d'entre vous, dans divers départements, veulent bien m'offrir spontanément leurs votes. Je les accepte comme j'accepterai le mandat de représentant, s'il m'est conféré. Le refuser, serait déserte: le poste de l'honneur et du danger.

« Vous avez droit, en revanche, à une profession de foi de ma part. Elle m'est d'autant plus facile à faire, que je la honorerai à vous rappeler mon passé. Je n'ai rien à y désavouer, j'ai même la prétention de n'avoir rien à y changer.

« J'ai toujours placé au premier rang de mes dogmes politiques la souveraineté nationale. J'ai connu son droit dans la Charte de 1830. Je ne puis ni ne veux contester sur ce point dans la République de 1848.

« J'ai cru, d'une foi sincère et complètement désintéressée à la royauté constitutionnelle. Je crois encore que le gouvernement représentatif a donné au pays trente-quatre ans de paix, de prospérité et d'une liberté, incomplète, il est vrai, mais sans pareille dans notre histoire. Cependant Dieu l'a abandonné, et la France ne l'a pas défendu. Je me soumetts au jugement de la France et de Dieu, pour ne plus me soucier que de mes devoirs envers la Patrie et la vérité.

« J'ai consacré les dix-sept années de ma vie publique à une seule pensée, à l'union de la religion et de la liberté personnelle. Je le crois, n'a combattu avec un dévouement plus persévérant et plus énergique pour cette œuvre. Je lui ai donné mon cœur dans un temps où elle était profondément méconnue et impopulaire, où les grands exemples d'O'Connell et de Pie IX n'avaient point encore dompté les préjugés et les passions de l'intolérance irréligieuse. Aujourd'hui cette union, si bien comprise par le peuple victorieux de Paris, est irrévocablement scellée, au moins dans le cœur des catholiques. Il s'agit de la faire prévaloir dans nos mœurs publiques, dans nos lois, dans notre constitution future. J'y ai travaillé toute ma vie et je veux y travailler toujours.

« Ici M. de Montalembert rappelle des souvenirs qu'aucun de nos lecteurs n'a oubliés, les principaux actes et les principes de sa vie politique; et il termine ainsi:

« J'ai donc été, pendant toute ma carrière parlementaire, dans l'opposition. Je n'ai jamais ni reçu, ni sollicité de l'ancien gouvernement la moindre faveur, pas plus pour moi que pour les miens. Mais je suis loin de m'en faire le titre auprès du pouvoir nouveau. Car j'ai voulu sincèrement le maintien du pouvoir; j'ai voulu l'avertir, l'éclairer, et non le détruire; j'ai toujours été prêt à l'appuyer et à l'approuver, lorsque dans ses conseils le bien l'emportait sur le mal; j'ai désiré loyalement le voir entrer dans la voie du progrès et du salut.

« J'éprouve précisément les mêmes dispositions à l'égard du gouvernement républicain. Si la vie politique m'était ouverte par le suffrage de mes citoyens, je travaillerais de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée à fonder la constitution de la République. Persuadé que les gouvernements ne succombent en France avec une si déplorable rapidité, que par défaut de sincérité, et par complaisance pour des passions exclusives, je m'efforcerais par dessus tout, de donner au gouvernement républicain, condition de toute vraie grandeur, la durée. C'est pourquoi je le voudrais libéral, modéré, tolérant, équitable, en un mot, doué de toutes les qualités qui ont manqué à la République de 1792, laquelle, comme chacun sait, a été capable de tout, excepté du durer.

« Mais, quoi qu'il m'arrive, et quand ces paroles, au lieu de signaler ma rentrée dans la carrière législative, ne devraient servir que d'adieux à mes amis politiques, je me permettrai de leur dire que ni mes convictions ni mes allures ne changeraient. Je n'esquai pas plus le courtois du lendemain que celui de la veille. J'ai vécu pendant dix-huit ans sous la monarchie, en disant ce que je croyais la vérité sur tout et à tous. Je compte faire de même sous la République.

« Si cette République, en améliorant le sort des travailleurs, garantit, comme celle des États-Unis, à la religion, à la propriété et à la famille le bienfait suprême de la liberté, elle n'aura pas de partisan plus sincère, pas de fils plus dévoué que moi. Si au contraire elle suit la trace de sa devancière si elle proclame par voie d'exclusion, de suspicion, de persécution; si elle ne recule pas devant la violence et la confiscation, alors elle pourra bien m'avoir pour adversaire ou pour victime, mais jamais du moins pour instrument ou pour complice.

« CHARLES DE MONTALEMBERT. »

### LE NATIONAL.

Tout récemment le *National* essayait d'exciter la rébellion dans les rangs du clergé contre le légitime exercice de la juridiction et de l'autorité des évêques. Sacrileges et vains efforts! De toute part nous arrivent en effet d'énergiques protestations contre ces déplorables tentatives. Tous ces prêtres pour qui l'on affecte cette hypocrite compassion, tous ces admirables ouvriers du camp évangélique savent très-bien que ce ne sont point les évêques qui les ont constitués *amovibles et desservants*, mais bien ces articles organiques contre lesquels le Pape et le clergé de France n'ont cessé de s'élever. Aucun de ces humbles curés de campagne soumis à l'amovibilité ne se regarde comme esclave ni ne voit des tyrans dans les évêques.

Mais aujourd'hui le *National* ne se borne plus à soulager le clergé secondaire contre les évêques. Dans son igno-

rance ou dans son mépris de tout lien sacré, de toute hiérarchie ecclésiastique, il ose, à propos du Bref de Sa Sainteté au Nonce apostolique, il ose s'écrier: *Evidemment ce n'est pas de Rome que viendra aux prêtres français... la sécurité, la justice, la liberté; il n'y a que l'Assemblée nationale qui puisse leur assurer ces biens.* Puis, l'organe semi-officiel du gouvernement provisoire, de sa voix la plus douce, invite les prêtres de toute la France à accepter sa liste de candidats, de préférence aux listes qu'il dit être émanées de chaque *palais épiscopal*. Or, sur cette liste de purs républicains, de futurs constituants de l'Église, on ne voit figurer d'autre prêtre que le citoyen Lamennais, lequel, comme on sait, est un de ces *prêtres libres d'esprit et de cœur qui prêchent d'exemple autant que de parole* la soumission envers l'Église.

Le *National*, qui n'a certainement pas compris le sens ni la portée de haute sagesse du Bref apostolique, s'amuse à distinguer ici, par une subtilité digne des *appelants jansénistes*, entre Pie IX et la chancellerie pontificale. « Rome en cela joue son rôle habituel, et l'on peut être certain que jusqu'au dernier moment elle défendra pied à pied ce qu'il lui reste encore de ce pouvoir exorbitant que l'ignorance et les préjugés du moyen-âge lui avaient laissé prendre. » Mais le *National* et la République sont là pour y mettre bon ordre: *Les prêtres auraient tort d'oublier leur caractère de fonctionnaires publics, et l'État saura bien les protéger contre le Pape et les évêques.*

Un peu plus bas, le *National* affirme que « tous les papes, depuis Napoléon jusqu'à Louis-Philippe ont regardé la religion comme un moyen de gouvernement » *instrumentum regni*. CALCUL MISÉRABLE, continue-t-il, « ET DONT L'EXPÉRIENCE A PRESQUE TOUJOURS DÉMONTRÉ LA VANITÉ. La République désigne ces ressources. » Or, cependant, que faites-vous à l'encontre? Votre calcul est-il moins misérable? Vous cherchez à semer dans l'Église la zizanie et la rébellion, en appelant tyrannie l'autorité des évêques, et en osant calomnier le noble cœur de Pie IX, lequel, dites-vous, ne veut accorder aux pauvres prêtres de France, ni sécurité, ni justice, ni liberté. N'est-ce pas là de votre part quelque chose de pire que la politique misérable des gouvernements que vous répudiez? Croyez-nous, cessez de vous occuper des personnes et des choses de l'Église, puisque vous ne pouvez une seule fois en parler sans manquer, nous ne disons pas seulement aux strictes convenances, mais à la justice comme à la vérité. Cessez d'adresser au clergé des cajoleries qu'il méprise. A votre faux intérêt, il préférera toujours la véritable tendresse de son auguste et vénérable Pontife Pie IX, l'objet de son culte et de son amour, puisqu'il est le Vicaire et le représentant de Jésus-Christ.

Ami de la Religion.

—Le *National* apprécie de la manière suivante la grande démonstration du 16:

« La journée a été excellente. Elle a prouvé une fois de plus la résolution de la population parisienne. Unies dans un sentiment unanime, toutes les parties de la population veulent la République et entendent maintenir le gouvernement qui la représente aujourd'hui. Pendant que de nombreux travailleurs, réunis sur deux points s'occupaient, les uns de nommer leurs officiers d'état-major près la garde nationale, les autres de faire une collecte pour offrir un don patriotique à la République, le reste du peuple, c'est-à-dire l'immense majorité des citoyens, prenait sa place dans les rangs de la garde nationale, s'assemblait de toutes parts en poussant les cris de: Vive la République! vive le Gouvernement provisoire.—Vive le gouvernement provisoire! tel est en effet le mot significatif et, pour ainsi parler, la moralité de la journée. Certaines rumeurs s'étaient répandues, certains bruits circulaient qui laissaient penser que quelques hommes rêvaient une modification dans le sein du Gouvernement. La voix du peuple s'est fait entendre: il veut la République, et comme son expression fidèle ceux qui se sont chargés du lourd fardeau des affaires au 24 février, sans distinction, sans triage. Que cela soit bien entendu! »

« Les départements puiseront dans la manifestation du 16 avril une nouvelle confiance. Sûrs que la population parisienne ne laissera pas porter atteinte au gouvernement qu'elle a adopté, ils feront leurs choix pour l'Assemblée nationale dans le sens franchement républicain.

« Nous le disons avec une joie profonde: la République à nos yeux est désormais un de ces faits contre lesquels rien ne peut prévaloir. Les passions hostiles, les intérêts divers, sont sans force contre l'assentiment unanime d'un peuple armé. La réaction, d'où qu'elle vienne, se brisera contre ce faisceau de la volonté populaire, s'exprimant spontanément à la première nouvelle d'un péril problématique. La cause de l'ordre dans la liberté est gagnée, et si l'on avait eu des craintes, elles doivent s'être évaporées, aujourd'hui. La République défie désormais tous ses ennemis. »

Le même journal revient encore le lendemain sur ce sujet: « Il importe que l'opinion soit nettement fixée sur cette grande manifestation d'hier. Il importe surtout que les déçus n'essaient point d'en dénaturer le vrai caractère.

« On dit artificieusement qu'il y a eu deux manifestations: l'une en faveur de la République et du gouvernement provisoire, l'autre en faveur de la réaction révolutionnaire. Cela est faux. Ce qui est vrai, le voici: en dehors, et à côté de la réunion du Champ-de-Mars il y a eu un complot contre le gouvernement provisoire. De mauvais ambitieux et des anarchistes ont insolemment divisé en deux fractions le gouvernement provisoire, ont fait aux uns l'insulte de leur défendre ce que nous appelons le drapeau de la République, ont fait aux autres l'insulte d'une proscription insensée. Informé par la baguette des tambours, du complot et du péril qui menaçaient le gouvernement de la République, le peuple de Paris s'est levé tout entier.

« Devant cette immense force morale, l'anarchie a disparu comme disparaissent, il y a un mois, la contre-révolution. Ainsi, une velléité de complot, une grande manifestation populaire: voilà la journée d'hier. Tout le reste n'est qu'artifice, imagination, mensonge. »

—Voici la version que donne la *Démocratie Pacifique*:

« Une réunion d'amis et de partisans du citoyen Blanqui s'était donné rendez-vous ce matin, à l'Hippodrome. Il était au nombre de 4 à 5,000. Ils voulaient, disait-on, se rendre à l'Hôtel-de-Ville, proclamer, la déchéance de plusieurs membres du gouvernement, entre autres de MM. Lamartine, Dupont (de l'Eure), Marrast, Garnier-Pagès, et leur substituer le citoyen Blanqui et quelques-uns de ses amis.

« Les différents corps de métiers de la capitale s'étaient, de leur côté, donnés rendez-vous au Champ-de-Mars pour nommer ceux de leurs camarades qui devaient faire parti de l'état-major de la garde nationale ainsi qu'il était convenu depuis quelque temps avec le général Courtais.

« Les amis du citoyen Blanqui se rendirent au Champ-de-Mars pour inviter les corps de métiers à se réunir à eux. Ceux-ci refusèrent. Leurs opérations étant terminées, ils commencèrent à défilier vers l'Hôtel de Ville, en passant par le pont de la Concorde, la place de la Révolution et les quais.

« Deux légions de la garde nationale de la banlieue se trouvaient réunies sur la place de la Révolution pour la reconnaissance de leurs officiers.

« Lorsque la réunion Blanqui, isolée des corps de métiers se présenta pour se diriger vers l'Hôtel de Ville, elle se trouva vis-à-vis de la garde nationale de la banlieue qui lui barra le passage; la réunion se dispersa.

« En prévision de la manifestation Blanqui, il avait été décidé ce matin, à l'Hôtel-de-Ville, que l'on battrait le rappel Non pas, et il est très important de le remarquer, pour s'opposer à la promenade patriotique des corps de métiers qui allaient à l'Hôtel-de-Ville présenter leurs candidats pour l'état-major de la garde nationale, mais contre la manifestation de la réunion Blanqui, laquelle paraissait avoir un caractère agressif.

« La garde nationale répondit à l'appui: la place de l'Hôtel-de-Ville et tous les abords du palais communal furent bientôt occupés par une force imposante. La garde mobile l'y faisait aussi remarquer.

« Enfin, vers les quatre heures, M. Lamartine se présenta sur le perron où il prononça quelques paroles qui ont été couvertes d'applaudissements.

« La manifestation Blanqui ayant avorté dès le principe la garde nationale n'a pas tardé à se retirer. Cependant de forts détachements de gardes nationaux stationnent ce soir sur les places publiques. »

—Voici la réponse adressée par M. de Lamartine à la députation des travailleurs:

« Le seul cri qui soit permis aux généreux citoyens que vous représentez, le seul cri que les membres du gouvernement provisoire puissent accepter, c'est celui de: Vive la République! Vous lui donnez le même sens que nous, citoyens travailleurs, dont nous voulons relever le sort par le travail et par des institutions qui vous fassent entrer régulièrement dans la propriété et dans l'instruction, dans toutes les conditions d'aisance, de moralité, de lumière, de consolidation d'une société démocratique, mais d'une société définie et pratique.

« Vous n'êtes pas de ceux qui rêveraient l'expropriation de uns par les autres, mais vous êtes, comme le sont tous les travailleurs intelligents, honnêtes, vraiment patriotes, vraiment démocrates par le bon sens; vous êtes de ceux qui mourraient, au besoin, pour défendre les biens même qu'ils ne possèdent pas encore; vous êtes, je le vois à vos paroles, vous êtes de cet admirable peuple dévoué à l'amélioration, non à la destruction de l'ordre social!

« Jamais la postérité n'oubliera les preuves sublimes de bon sens, de dévouement, de désintéressement que vous donnez à cette grande époque, devant la France et devant le monde. On disait que vous n'étiez pas mûrs pour la République; on disait que les travailleurs seraient le danger de la République. On vous ignorait, on vous calomniait; vous en êtes la force, la vertu, le salut!

« Ralliez-vous, à notre voix, autour de la société; car, sous la République, la société et le gouvernement régulier sont la propriété de tous! Encore une fois, point d'autre cri que celui de: Vive la République! Et, en criant ainsi, vous criez: Vive le travail! Vive la propriété! Vive l'ordre, qui garantit tout! Vous avez le droit de pousser ce cri plus que personne, car la République vous appartient! Vous l'avez conquise sur la royauté, et vous la défendez contre l'anarchie! Celle-ci sera vraiment la République du peuple et des travailleurs de Paris!

ÉTATS PONTIFICAUX.—Il est question de réunir à Rome une diète italienne où tous les États et toutes les provinces de l'Italie auraient leurs représentants, et qui réglerait d'une manière souveraine et définitive l'état politique de la Péninsule. Déjà ce projet a été discuté au Cercle romain, réunion des patriotes les plus ardents et les plus avancés de Rome, et cela le mercredi 22 mars, au moment où l'on venait d'apprendre la révolution de Vienne.

Le Cercle romain a nommé une commission dont les membres appartiennent aux divers États de l'Italie et l'a chargée de présenter une adresse au Saint-Père. Voici cette adresse qui entre autres signatures porte celle du P. Ventura:

« TRÈS-SAINTE-PÈRE,

« La bénédiction de Dieu invoquée par Votre Sainteté est descendue sur l'Italie. Dieu a exaucé la voix magnanime, qui des hauteurs du sacré Vatican, implorait le triomphe des opprimés, la délivrance d'un peuple. Aujourd'hui l'Italie est libre, est maîtresse de ses destinées, elle est indépendante, elle est une nation.

« L'âme remplie d'inénarrable joie, tous les citoyens de l'Italie se tournent, pleins de confiance et d'espérance, vers le généreux Pontife qui commença la résurrection italienne, et le supplient de donner à son œuvre sainte le dernier accomplissement. Les peuples italiens ont conscience de leur nationalité; ils sont fils de la même famille et aspirent à resserrer le pacte d'amour et de fraternité en se réunissant autour de leur père, de leur libérateur. C'est pourquoi les sous-signés demandent à Votre Sainteté d'agir pour que, sans

perdre temps, la représentation de tous les États de l'Italie soit suscitée par Vous, se réunisse à Rome en parlement national, en diète italienne.

« Très-Saint-Père, dans ce grand naufrage de toutes les puissances de la terre, dans cette sublime restauration des nationalités européennes, un seul pouvoir reste debout, parce qu'il repose sur le fondement inébranlable de la vérité et du droit, le VÔTRE. Le premier, Votre Sainteté a prononcé la parole sacrée, initiation de l'ère nouvelle italienne et européenne: à Votre Sainteté appartient également la gloire de donner une nouvelle splendeur à la papauté et à la religion, en s'élevant à la dignité suprême de modérateur de tous les peuples italiens et faisant recouvrer à Rome son primat moral et civil non seulement en Italie, mais dans l'Europe et dans tout l'univers.

Tous les Italiens attendent avec anxiété le son de la voix toute puissante, de la parole religieuse et civilisatrice de Votre Sainteté, ils veulent contempler le triomphe de leur cause autour de Vous, autour du drapeau de la religion, de la liberté, de la fraternité au pied de la croix, sur l'autel immortel de leur nationalité, au Capitole.

« Interprètes des sentiments de toute l'Italie, les sous-signés prient Votre Sainteté de procurer la réunion de la diète italienne à Rome, et avec la certitude d'être exaucés, ils vous offrent l'hommage de leur gratitude patriotique et de leur respect filial.

« Au Cercle romain, le 24 mars 1848.

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 19 MAI 1848.

#### LE RAPPEL DE L'UNION.

Nous publions aujourd'hui le second article de notre confrère du *Journal de Québec* sur l'Union des Canadas. Comme nos lecteurs le remarqueront sans peine, cet article ne le cède en rien au premier, et est écrit avec vigueur, vérité et conscience. Il montre combien est ridicule, impolitique et dangereux la prétention de certains soi-disant amis du pays qui s'armant du grand mot de nationalité, s'imaginent que le peuple se laissera abuser et aveugler, et qu'eux ils pourront, sous le masque du patriotisme et du désintéressement, parvenir à se faire un piédestal d'où ils dicteront leurs ordres. L'agitation de cette espèce ne saurait réussir à l'heure qu'il est: elle ne peut trouver de partisans parmi les vrais Canadiens, car ce serait prononcer l'arrêt de mort de notre pays.

#### ARTICLE SECOND

La patrie doit être l'affection de l'homme politique, car l'homme passe et la patrié demeure pour jouir ou pour souffrir. . . .

Dans notre article du 4, nous avons abordé la question du rappel de l'Union pour la discuter pleinement; nous venons encore aujourd'hui remplir une portion de notre promesse. Nous avons démontré, nous le croyons du moins, les dangers d'une agitation ayant pour base la nationalité surtout au milieu d'une population hétérogène. Nous avons signalé la folie d'une politique qui tend à tracer des démarcations profondes entre les nationalités enlacées les unes dans les autres et qui, avec un peu de sagesse et de direction, pourrait vivre et croître sans se nuire sur le sol généreux de la patrie; qui proclame comme un principe fécond de prospérité et de régénération cet exclusivisme national, cette répudiation du libéralisme ou, ce qui revient au même, de la justice universelle, des droits égaux pour tous, au plein midi de la civilisation annonçant aux hommes, au nom de l'évangile, porté sur la foudre et sur le feu, qu'ils sont tous frères et tous membres de la grande famille humaine, et qu'ils doivent se réunir sous la bannière des principes et des opinions plutôt que sous celle des langues et des limites territoriales. Cette idée de l'égalité devant la société, jaillissant de la fraternité chrétienne, est le plus beau résultat auquel tende la civilisation au dix-neuvième siècle. C'est la substitution d'un principe large, universel, à l'égoïsme de l'homme, au nous rétréci de la famille et à l'exclusivisme de la nationalité. Ce refluxement de la pensée humaine, cette marche rétrograde vers les siècles où les nations s'entre-appelaient *barbares*, se faisaient réciproquement esclaves ou s'entredétruisaient, au nom de la civilisation et du droit, ne peut être proné que par ceux dont le ciel n'est autre que le toit de la famille, et l'horizon celui qui se dessine dans le mirage de la demeure paternelle. Et pourtant, c'est la doctrine prêchée avec fureur par ceux qui applaudissent à toutes les révolutions, à toutes les émancipations sociales au nom de l'égalité et de la fraternité: ce qui fait voir ce qu'ils entendent par *fraternité et égalité*.

Au moment où nous prenons place dans le journalisme en 1842, nous avons dû formuler un programme; ce programme le voici tel que nous nous le sommes tracé, il y a de cela tantôt six ans.

« Nous sommes ennemis de l'isolement qui serait funeste; nous voulons une politique large et généreuse appuyée tant au ralliement les hommes de tous les partis, tons ceux qui ne jugent pas les hommes par l'origine, mais qui les reprochent ou les accueillent à cause de leurs principes. « Nous sommes Canadiens, et, chaque fois que l'on isolera nos compatriotes pour les attaquer, notre devoir et notre affection nous rappelleront à l'instant ce que nous sommes. Mais à part ces circonstances que nous souhaitons ne voir jamais arriver, tous les hommes pour nous ont une même origine et parlent le même langage. Nous tendrons donc de bon cœur la main à tous ceux qui désirent l'agrandissement et la prospérité de la patrie commune. Comme